

Prix Viabilité hivernale

2009



Nommé :

Ville de Pointe-Claire

Projet :

Gestion éco-responsable des sels de voiries à l'aide de liquide déglaçant

À la fin des années 90, soucieuse de l'environnement, la Ville de Pointe-Claire a mis en place une politique d'épandage d'abrasifs dans l'objectif de réduire l'utilisation du sel de voirie sur ses routes.

Après l'essai de plusieurs types de produits, en 2007 la Ville a opté pour une nouvelle technique d'antigivrage, d'épandage et de déglaçage avec les produits écologiques.

Le liquide déglaçant est un produit dérivé à 100 % du maïs, mélangé avec du chlorure de magnésium 30 % et de l'agent anti-oxydant naturel carbohydrate. Cette solution écologique est appliquée directement sur les artères principales avant les chutes de neige pour empêcher la glace de coller à l'asphalte.

Ce même produit permet un meilleur enrobage lors de l'étape de l'humidification du chlorure de sodium pour produire du sel « bleu fusion », beaucoup plus efficace que le sel conventionnel. La couleur foncée « bleu fusion » absorbe les rayons solaires qui accélèrent le processus de déglaçage à basse température. Le sel traité offre une meilleure adhérence à l'asphalte, minimise les pertes lors de l'épandage et réduit l'utilisation du chlorure de sodium dans l'environnement.

La mise en place d'une politique d'épandage d'abrasifs en 1997 a permis d'économiser annuellement 30 % en moyenne sur les dépenses hivernales en termes de main d'œuvre, d'équipements et de 7 000 tonnes du chlorure de sodium. La moyenne d'utilisation se maintenait donc à 5 500 tonnes. Avec une performance accrue des produits déglaçants et la politique d'épandage, la nouvelle moyenne annuelle est à 4 700 tonnes de sel depuis 2007.

